

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LUCY-LE-BOIS

SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2025 A 19 HEURES 00

Date de convocation : le 14 octobre 2025

Nombre de Membre en exercice : 10

Nombre de Membre présents : 8. Après 20 h 12, 9 membres présents.

Nombre de votants : 9. Après 20 h 12, 10 votants.

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LUCY-LE-BOIS s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joël TISSIER, Maire, dans la salle du conseil municipal.

Présents : M. TISSIER Joël, M. MAUPOIX Jean-Claude, Mme CHORON Françoise, M. de CHASTELLUX Hugues, Mme LAFAIX Françoise, M. BOUILLARD Baptiste arrive à 20 h 12, Mme ROUSSEAU Marie-Noëlle, M. GOYET Julien, Mme BALACÉ Émilie.

Absent excusé : M. BOUILLARD Baptiste arrive à 20 h 12 et ne participe pas aux votes des ordres du jour du point 1 au point 12 inclus.

M. GUERREAU Gilles a donné pouvoir de vote à Mme LAFAIX Françoise.

Secrétaire de séance désignée : Madame Françoise CHORON.

Le quorum est atteint avec 8 conseillers municipaux en exercices présents à l'ouverture de la séance.

Le Maire propose de rajouter 4 points à l'ordre du jour conformément au message envoyé au conseil municipal le 17 octobre et concernant des devis arrivés en mairie courant de semaine 42, Point à ajouter à l'ordre du jour :

N° 11 - Présentation d'un avenant à la convention ADT 89 concernant le réseau assainissement.

N° 12 - Autoriser le paiement de la facture CBE pour les travaux d'électricité à l'église.

N° 13 - Devis pour le nettoyage après travaux de l'église.

N° 14 - Devis pour la prestation de sécurité secours pour l'inauguration de l'église.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

1 – Valider les projets de procès-verbal des conseils municipaux du 27 juin et du 19 septembre 2025.

2 – Eglise : Devis travaux complémentaires + Avenant et OS N° 4 « PATEU-ROBERT ».

3 – Eglise : Devis travaux complémentaires pour l'aménagement des abords de l'église.

4 – Décision de vendre les ferronneries de la grille du cœur de l'église.

5 – Assainissement : Devis de travaux complémentaires de la SAS AXAM TP.

6 – Devis pour achat onduleur et écran LED.

7 – Achat des sapins de Noël.

8 – Demande de la SAFER sur la possibilité d'utiliser notre droit de préférence sur la vente d'une parcelle boisée au « Crot Des Sables ».

9 – Demande de remboursement de produits achetés par l'association de « L'AGATHE » pour la commune et affecté au nettoyage de l'église.

10 – Révision de la liste « citoyens référents » pour réactiver le dispositif participation Citoyenne (finaliser le sujet abordé lors du dernier conseil municipal).

15 – Questions et informations diverses.

1 – Valider.

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver les procès-verbaux des séances du 27 juin et du 19 septembre 2025.

Sans observation, les procès-verbaux des séances du 27 juin et du 19 septembre 2025 sont **ADOPTES** par un vote à main levée à l'unanimité.

2 – Eglise : Devis travaux complémentaires + Avenant et OS N° 4 « PATEU-ROBERT ».

2025-N° 59:

Le Maire propose au conseil municipal le devis de travaux complémentaires de l'entreprise PATEU-ROBERT, dont le siège social est à Besançon 25000, titulaire du lot N°1 de maçonnerie et en continuité des travaux de restauration des baies sur les abat-sons de l'église. Les travaux suivants sont nécessaires au constat des dégradations avancées des baies et non visible avant l'intervention extérieure sur échafaudage : Remplacement de 3 jambages en pierre de taille, greffe sur jambage en pierre de taille, purge des anciens fer supports d'abat-sons et location complémentaire de l'échafaudage.

Pour l'ensemble, le montant du devis est de 12 538.86 € HT soit 15 046.63 € TTC.

Le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir accepter ce devis pour poursuivre la

restauration de l'église, de l'autoriser à signer l'avenant et l'ordre de service concernant ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité:

ACCEPTE la proposition de l'entreprise PATEU-ROBERT tel que proposée.

ACCEPTE le devis n° TS02Bis-115911-BGMACR d'un montant de 12 538.86 € HT soit 15 046.63 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer le devis et tous les documents se rapportant à cette opération.

3 – Eglise : Devis travaux complémentaires pour l'aménagement des abords de l'église.

2025-N° 60:

Pour finaliser l'aménagement des abords de l'église, il a été demandé à l'entreprise PATEU-ROBERT, dont le siège social est à Besançon 25000, titulaire du lot N°1 de maçonnerie de nous proposer un devis pour réaliser une allée en sable stabilisé sans liant le long de l'église (face nord) depuis le portail d'entrée côté rue des vignes jusqu'au parvis.

L'entreprise EUROVIA BFC basée 29, route d'Avallon à Époisses 21460, sous-traitante de l'entreprise PATEU-ROBERT, nous propose l'estimation suivante comprenant : la scarification et le réglage du support existant et la mise en œuvre d'un sable 0/6 calcaire sur 5 cm pour un montant de 3691.81 € HT soit 4430.17 € TTC.

Le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir accepter ce devis pour poursuivre les travaux d'aménagement des abords de l'église.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité:

ACCEPTE le devis de l'entreprise EUROVIA BFC pour un montant de 3691.81 € HT soit 4430.17 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer le devis et tous les documents se rapportant à cette opération.

4 – Décision de vendre les ferronneries de la grille du cœur de l'église.

2025-N° 61:

Le Maire informe le conseil municipal que le conducteur de travaux - charpente & couverture - l'entreprise PATEU-ROBERT, se fait le relais d'une personne susceptible d'être intéressée par l'acquisition des ferronneries de l'église autrefois fixées à l'entrée du cœur.

La proposition d'achat est de 150 € pour l'ensemble.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité:

ACCEPTE l'offre telle que présentée pour un montant de 150 €

AUTORISE le Maire à prendre contact avec la personne en charge de cette acquisition et à encaisser le paiement ou émettre le titre de recette lié à cette opération.

5 – Assainissement : Devis de travaux complémentaires de la SAS AXAM TP.

2025-N° 62:

Le Maire informe le conseil municipal qu'une prestation complémentaire a été effectuée par la SAS AXAM TP, 30 rue Robert Surcouf à 78960 VOISINS LE BRETONNEUX, durant les travaux de mise en conformité du réseau d'assainissement et qu'il convient de prendre une délibération pour régulariser le travail effectué.

La prestation non prévue au marché comprend le chemisage d'un branchement Grande Rue. Elle s'élève à un montant de 4 000.85 € HT soit 4 801.02 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité.

ACCEPTE le montant du devis N° DE00004023 pour un montant de 4 000.85 € HT soit 4 801.02 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce devis avec l'entreprise SAS AXAM TP.

6 – Devis pour achat onduleur et écran LED.

2025-N° 63:

Lors du renouvellement du matériel informatique de la mairie, il a été constaté par l'installateur que l'onduleur était hors service et que par sécurité il convenait de prévoir son remplacement. Concernant l'écran, celui en service depuis une dizaine d'année pourrait être remplacé par un modèle neuf plus performant, et ce qui permettrait de pouvoir utiliser l'ancien matériel pour des

activités autres.

Le Maire propose donc au conseil municipal le devis d'AXE INFORMATIQUE, route de Puits de Bon à 89310 Noyers, pour l'achat d'un onduleur CA 220-240 V et de 510 watts d'un montant de 142.90 € HT et d'un écran LED 24" d'un montant de 149.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité.

APPROUVE le remplacement de l'onduleur et de l'écran de l'ordinateur.

ACCEPTE le devis N° DV20250110 d'AXE INFORMATIQUE pour un montant total de 291.90 € HT soit 350.28 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer le devis d'AXE INFORMATIQUE et tous les documents s'y rapportant.

7 – Achat des sapins de Noël.

2025-N° 64:

Comme chaque année le moment de prévoir les fêtes de fin d'année est arrivé, se pose également la question de poursuivre ou non la décoration du village avec les sapins.

Le Maire propose au conseil municipal le devis du GAEC DE LA CURE domicilié à Marigny l'église et représenté par Julien GUYARD gérant et repreneur de l'activité de Dominique JOSEPH qui nous fournissait depuis plusieurs années les sapins de Noël.

L'offre tarifaire a peu évolué depuis l'année dernière, pour rappel en 2024 il a été acheté 15 sapins déclassés de taille 1.50/2.00 à 6.70 € l'unité.

Le tarif 2025 pour des sapins épicéa déclassés de 1.50/2.00 m est de 7.00 € TTC l'unité.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal par un vote à main levée à l'unanimité :

DÉCIDE d'augmenter la quantité de sapin à commander pour la décoration du village lors des prochaines fêtes de fin d'année, nous étions un peu juste l'année dernière.

DÉCIDE de passer commande au GAEC DE LA CURE domicilié à Marigny l'église 58140.

AUTORISE le Maire à passer la commande de **20 sapins** de 1.50/2.00 cm à 7.00 € et signer tous les documents se rapportant à cet achat.

8 – Demande de la SAFER sur la possibilité d'utiliser notre droit de préférence sur la vente d'une parcelle boisée au « Crot Des Sables ».

2025-N° 65:

Le Maire informe le conseil municipal que nous avons reçu de la SAFER BFC le 24 septembre 2025 un courrier qui en vertu de l'article L 331-24 du code forestier nous dit bénéficiaire, en qualité de commune propriétaire de parcelles boisées, d'un droit de préférence sur une parcelle que la SAFER BFC met en vente pour le compte d'un propriétaire privé sur la commune de Lucy Le Bois.

La parcelle de bois à vendre est située au lieudit « Le Crot De Sable » section C et d'une surface de 2830 m². Les conditions de la vente sont : Le prix de 360.00 € TTC, les frais de SAFER de 200.00 € HT, les frais de notaires selon le barème en vigueur (non précisés), les frais de purge de 150.00 € HT. Pour l'ensemble selon les conditions particulières de vente et cahier des charges SAFER.

A compter de la date de réception de la présente, nous disposons d'un délai de 2 mois pour nous faire connaître par lettre recommandée avec accusé de réception auprès de la SAFER BFC.

Lors des débats sur l'opportunité de se porter candidat ou non pour acquérir cette parcelle, Jean Claude Maupoix et Hugues de Chastellux suggèrent de se rendre sur place pour apprécier et estimer l'intérêt de la parcelle.

Considérant le coût global de l'acquisition estimée à 780 € TTC plus les frais notariés non précisés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité :

ÉMET un avis favorable de principe pour se porter candidat ou non pour acquérir cette parcelle selon l'avis rendu après la visite sur la parcelle et si l'avis est favorable.

AUTORISE le Maire à se faire connaître pour acheter la parcelle par lettre recommandée avec accusé de réception auprès de la SAFER BFC.

9 – Demande de remboursement de produits achetés par l'association de « L'AGATHE » pour la commune et affecté au nettoyage de l'église.

2025-N° 66:

Le Maire informe le conseil municipal que l'association de « L'AGATHE » a acheté des produits ménagers affecté au nettoyage de l'église pour le compte de la commune et propose au conseil municipal le remboursement de la facture afférente à ces achats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité :

ACCEPTE le remboursement des produits achetés par l'association « l'AGATHE » pour la commune et affecté au nettoyage de l'église.

AUTORISE le Maire à rembourser l'association « l'AGATHE » et signer les documents liés à cette opération.

10 – Révision de la liste « citoyens référents » pour réactiver le dispositif participation Citoyenne (finaliser le sujet abordé lors du dernier conseil municipal)
--

2025-N° 67:

Le Maire rappelle au conseil municipal le protocole établissant un dispositif de participation citoyenne sur la commune de Lucy Le Bois signé le 5 novembre 2021. Une liste d'une douzaine de citoyens référents avait par la suite été proposée aux services de la gendarmerie qui soutienne le dispositif.

Malheureusement, ce dispositif est resté inactif plusieurs années pour diverses raisons, mais lors d'un entretien avec le Lieutenant Guillaume ALLION, Commandant la communauté de brigades COB AVALLOIN le 11 juillet dernier, nous avons évoqué ce dispositif qui pourrait être réactivé avec une liste de citoyens référents un peu réduite et plus pertinente avec des personnes pouvant se situer à des points stratégiques du village, entrée, sortie, carrefour mais également des résidents permanents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité:

DECIDE de poursuivre la démarche participation citoyenne, la liste sera remise à jour après consultation auprès d'administrés volontaires se situant à des endroits stratégiques.

11 – Présentation d'un avenant à la convention ADT 89 concernant le réseau assainissement.

2025-N° 68:

En continuité et pour solder le marché lié à la première phase des travaux réalisés sur les réseaux d'assainissement, l'ATD 89 nous a transmis une proposition d'avenant à la convention N°2019-A-206 du 27 mars 2020. Cet avenant vise à redéfinir le périmètre des travaux prévu à la convention initial qui comprenait, la réhabilitation des réseaux, la mise en conformité des branchements privatifs et la reconstruction de la station d'épuration, d'un montant prévisionnel de 774 025 € TTC.

A ce jour, seuls les travaux de réhabilitation des réseaux ont été conduits à leur terme pour un montant de 822 371 € TTC sur une durée d'exécution de chantier de 13 semaines.

La phase réalisation relative aux travaux de mise en conformité des branchements privatifs et de reconstruction de la station de traitement des eaux usées n'a pas été engagée pour les raisons respectives suivantes : consultation infructueuse et dossier de déclaration au titre du code de l'environnement non abouti.

Aussi, conformément à l'article 3.2 de la convention passée avec l'ATD 89, il est proposé d'établir un avenant afin de tenir compte des modifications du projet et permettre le solde de la présente convention d'assistance technique.

En considérant les explications ci-dessus, il nous est proposé de redéfinir l'**ARTICLE 2** de la convention comme suit :

Le périmètre des travaux est réduit à la réhabilitation des réseaux de collecte des eaux usées.

Le montant des honoraires prévu à l'article 3 reste inchangé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité :

ACCEPTE le projet d'avenant N°1 à la convention N° 2019-A-206 tel que proposé par l'ATD 89.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant N°1 à la convention N° 2019-A-206 avec l'ATD 89 et tous les documents s'y rapportant.

12 – Autoriser le paiement de la facture CBE pour les travaux d'électricité à l'église.
--

2025-N° 69:

En continuité du programme de travaux de restauration de l'église, Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été demandé à l'entreprise SARL CBE d'Etaules, d'intervenir pour vérifier l'intégralité du réseau électrique de l'église (éclairage et chauffage) et de remettre en conformité

l'éclairage des combles, cette prestation n'a pas été évaluée lors du marché, le maître d'œuvre n'ayant pas retenu de lot électricité, la prestation proposée par la SARL CBE est d'un montant de 4201.50 € HT soit un total de **5041.80 € TTC**.

Le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir accepter la prestation telle que proposée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité:

ACCEPTE le montant de la prestation proposée par la SARL CBE d'un montant de 4201.50 € HT soit un total de **5041.80 € TTC**.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

⇒ **M. BOUILLARD Baptiste** arrive à 20 h 12 et participe aux votes des ordres du jour à partir du point 13.

13 – Devis pour le nettoyage après travaux de l'église.

2025-N°70:

En continuité du programme de travaux de restauration de l'église et pour terminer ceux-ci, Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été demandé à l'entreprise de nettoyage DERICHEBOURG d'intervenir pour une opération de nettoyage de l'ensemble de l'église, la prestation comprend le nettoyage des sols à l'aide d'une monobrosse, le dépoussiérage de l'ensemble des boiseries ou mobilier. Le devis pour la prestation nous est proposé pour un montant de 6402.36 € HT soit un total de **7682.83 € TTC**.

Le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir accepter la prestation tel que proposée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité:

ACCEPTE le montant du devis proposé par la société DERICHEBOURG pour un montant de 6402.36 € HT soit un total de **7682.83 € TTC**.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

14 – Devis pour la prestation de sécurité secours pour l'inauguration de l'église.

2025 N°71:

Afin d'assurer la sécurité lors du concert avec « LES PETITS CHANTEURS A LA CROIX DE BOIS » comme cela est stipulé dans le contrat avec le producteur PCCB, l'organisateur se doit d'assurer la mise en place et le secours médical.

Aussi un devis a été demandé à la société AMBULANCE DU SEREIN pour la mise à disposition d'une ambulance avec 2 secouristes le vendredi 28 novembre 2025 de 15 h 30 à 19 h 30 sur le site de l'église.

Le devis forfaitaire proposé pour la prestation est d'un montant de **280.00 € TTC**.

Le Maire propose au conseil municipal de bien vouloir accepter la prestation telle que proposée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité :

ACCEPTE le montant du devis proposé par la société AMBULANCE DU SEREIN pour un montant de **280.00 € TTC**.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

15 – Questions et informations diverses.

⇒ Le 14 octobre 2025, la commissaire de justice maître Tardivon a réalisé un constat dans l'église concernant les travaux non réalisés ou très partiellement concernant le lot menuiserie.

⇒ La cérémonie du 11 novembre 2025 aura lieu à 11h30 et sera suivie du pot de l'amitié.

⇒ Problème avec les tuiles nettoyées et mise en palette. Mr le maire conteste la facturation de 5300€ pour 5 palettes de tuiles. Ce sujet devra être revu avec l'entreprise PATEU ROBERT Lot couverture.

☞ **La prochaine réunion de conseil municipal pourrait avoir lieu en décembre 2025 prochain.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.

SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 OCTOBRE 2025.

Le Président de séance :
Joël TISSIER

Le Secrétaire de séance :
Madame Françoise CHORON